

## LE FAIT RELIGIEUX DANS L'HOMMAGE AUX MORTS DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

« Guerre » et « Religion » sont des termes à priori antinomiques et qui ont pourtant été étroitement liés dans l'histoire du monde. En des temps où le polythéisme régnait, tout ce qui constituait la religion, à savoir les croyances, les dieux, les rites et cultes, étaient sources de conflits. L'apparition des religions monothéistes n'a pas pacifié les relations entre les croyants. Bien au contraire, cela a souvent conduit à les diviser davantage et à provoquer de nouveaux conflits. La religion a par ailleurs été à différentes périodes de l'histoire l'objet même de la guerre.

La Première Guerre mondiale n'a pas fait exception, les Eglises des Etats belligérants n'étant pas restées neutres. La religion n'est pas l'objet du conflit, mais en tant que « membre de l'Etat », s'engage dans la défense de la patrie menacée. En France, le 4 août 1914, le président de la République Raymond Poincaré, par un discours lu par le Président du Conseil René Viviani aux deux Assemblées, appelle tous les Français, quelles que soient leurs tendances politiques ou religieuses à « l'Union sacrée » : « Dans la guerre qui s'engage, la France aura pour elle le droit, dont les peuples, non plus que les individus, ne sauraient impunément méconnaître l'éternelle puissance morale. Elle sera héroïquement défendue par tous ses fils, dont rien ne brisera devant l'ennemi l'union sacrée et qui sont aujourd'hui fraternellement rassemblés dans une même indignation contre l'agresseur et dans une même foi patriotique »<sup>1</sup>. La fin de ce discours qui associe « foi » et « patrie » montre bien que la République et la religion vont être étroitement liées au cours de ce conflit. Dans une société où la croyance religieuse est encore forte, la République sait qu'elle a besoin de ce soutien. N'est-ce pas dans ce but que la loi contre les congrégations religieuses qui conduisait à leur expulsion a été suspendue dès le 2 août 1914 ? Cet acte permet ainsi d'apaiser plusieurs décennies de relations compliquées entre une République certes laïque depuis la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905, mais aussi anticléricale. Et l'Eglise de France répond favorablement à la demande d'union. Elle participe immédiatement à la mobilisation générale en célébrant des messes pour bénir les soldats et appeler à la victoire. De nombreux prêtres et évêques sont présents sur les quais des gares pour soutenir les soldats qui partent au

---

<sup>1</sup> Cité par Luc FESSEMAZ, *Le président de la République Raymond Poincaré et le discours de l'Union sacrée du 4 août 1914*, 14-18.crdp-limousin.fr, 4 août 2014

combat et les familles qui restent et qu'il faut accompagner face à leurs craintes. N'oublions pas les 32 000 prêtres et religieux français qui se sont engagés comme soldats ou soignants dans cette guerre. Et lorsque les premières semaines du conflit se révèlent très meurtrières, l'Eglise devient le soutien moral et consolateur des familles endeuillées. C'est dans ce domaine que son rôle va se révéler le plus fort. Devant le nombre impressionnant de victimes et de familles en souffrance, l'Eglise les accueille et les accompagne dans leur peine, prie et rend hommage aux morts par des messes. Lorsque le conflit s'achève, le poids moral et consolateur de la religion ne faiblit pas et la religion catholique en particulier, donne même l'impulsion à l'hommage aux morts de la guerre.

Afin de s'intéresser plus précisément à cet aspect, deux axes peuvent être dégagés. Quelle est la place de la religion dans l'hommage rendu aux morts de la Première Guerre mondiale et comment évolue-t-elle en un siècle ? Quel religieux se dégage de la symbolique des lieux commémoratifs comme les nécropoles nationales ou des mémoriaux plus récents ?

Ce questionnement donne lieu à une étude en plusieurs temps. La première étape est une approche historique et théorique basée sur la législation mise en place par la République pour comprendre le contexte de l'édification des nécropoles nationales. La deuxième partie de cette étude s'appuie sur une visite pédagogique et un travail d'enquête mené avec des élèves au cœur de la plus grande nécropole nationale de la Première Guerre mondiale, Notre-Dame-de-Lorette et la visite d'un mémorial édifié dans le cadre des commémorations du Centenaire, l'Anneau de la Mémoire. L'interprétation des éléments récoltés lors de la visite et une étude de la symbolique des lieux constituent le troisième axe de cette présentation.

# LE CONTEXTE DE L'EDIFICATION DES NECROPOLES NATIONALES

## Des fosses communes aux tombes individuelles

Au cours de l'histoire, les soldats français morts sur le champ de bataille n'avaient que des fosses communes comme dernière demeure. C'est à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, dans le contexte douloureux de la guerre franco-prussienne, que la Troisième République porte une attention plus particulière aux sépultures des soldats tombés au champ d'honneur. La législation relative à l'entretien des sépultures de guerre françaises trouvant sa source dans le traité de paix de Francfort, signé le 10 mai 1871. L'article 16 stipule que « Les deux gouvernements français et allemand s'engagent réciproquement à faire respecter et entretenir les tombeaux des soldats ensevelis sur leurs territoires respectifs »<sup>2</sup>. Cependant, les sépultures restent généralement communes, les tombes individuelles étant réservées aux officiers.

La Première Guerre mondiale apporte de grandes évolutions. C'est une guerre sans précédent du fait du caractère industriel de ce conflit et de l'utilisation de nouvelles armes destructrices. L'hécatombe humaine qui s'en suit bouleverse profondément le rapport des nations à leurs morts.

En France, plusieurs étapes conduisent à ce que les soldats soient inhumés dans des tombes individuelles.

Premièrement, les combattants, contrairement aux conflits précédents, sont désormais munis d'une plaque d'identité. Leur identification et leur inhumation sont ainsi facilitées.

Ensuite, la loi du 2 juillet 1915<sup>3</sup> crée la mention « Mort pour la France » pour les militaires morts en temps de guerre.

En complément de la précédente, la loi du 29 décembre 1915 institue « la sépulture perpétuelle aux frais de l'Etat au profit des militaires morts pour la France en activité de service au cours d'opérations de guerre ». Si la mention « mort pour la France » figure sur les actes de décès des victimes de guerre, elle assure aux soldats une sépulture sur le sol national. Pour assurer un meilleur suivi des sépultures et mieux renseigner les familles, le Grand Quartier Général français avait créé dès juillet 1915 un service de l'état-civil du champ de bataille chargé d'identifier, de regrouper et d'enregistrer les sépultures de guerre.

---

<sup>2</sup> *Grands traités de paix -Traité entre la France et l'Allemagne signé à Francfort le 10 mai 1871*, mjp.univ-perp.fr

<sup>3</sup> Modifiée ensuite par la loi du 28 février 1922

Enfin, dernière étape, devant l'ampleur des pertes dès le début de la guerre, dans la période 1914-1915, la loi du 18 février 1916 crée au ministère de la Guerre un Service général des pensions. Dans ce dernier, un Service des sépultures est chargé de l'identification des corps et de l'organisation des cimetières. Alors que la guerre est toujours en cours, des cimetières provisoires ou « cimetières de guerre » sont créés dans les zones de combats ou à proximité des hôpitaux de campagne. Les inhumations sont faites par le Service de santé assisté d'officiers d'état civil aux armées. La fosse commune est alors abandonnée au profit de sépultures individuelles. Leur caractère est cependant provisoire, ces inhumations rapides devant permettre une bonne identification des dépouilles en vue d'exhumations ultérieures. Les tombes sont alors signalées par de simples croix de bois.

### L'hommage aux « Morts pour la France » après la guerre

Une fois la guerre finie et l'amer constat d'un bilan humain très lourd (1,4 million de victimes pour la France), la question des morts, et plus particulièrement celle de leur regroupement dans des cimetières permanents et nationaux, est au centre des préoccupations. Comment rendre hommage à tous ces hommes « morts pour la France » ?

La mise en place des commémorations aux héros de la patrie se déroule alors en différentes étapes.

Le premier acte important a lieu le 14 juillet 1919. A l'occasion de la première fête nationale depuis la fin de la guerre, un grand défilé célébrant la victoire est organisé et un immense cénotaphe est installé face à l'Arc de Triomphe à Paris pour rendre hommage « Aux Morts pour la Patrie ».

Puis, le 25 octobre 1919, une loi est votée pour honorer les morts de la guerre. Cette loi est consacrée « à la commémoration et à la glorification des Morts pour la France au cours de la Grande Guerre » et elle prévoit une série de mesures :

- « Les noms des Morts pour la France au cours de la guerre seront inscrits sur des registres déposés au Panthéon. En outre, l'Etat remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel seront inscrits les noms de ses combattants Morts pour la France et qui sera tenu à la disposition des habitants.
- Un monument national commémoratif des héros de la guerre tombés au champ d'honneur sera élevé à Paris. En outre, des subventions seront accordées par l'Etat aux

communes pour glorifier les héros Morts pour la Patrie (notamment à travers l'édification de monuments).

- Enfin, tous les ans, le 1<sup>er</sup> ou le 2 novembre, une cérémonie sera consacrée dans chaque commune à la mémoire et à la glorification des héros Morts pour la Patrie, organisée par la municipalité avec le concours des autorités civiles et militaires. »<sup>4</sup>

Cependant, toutes ces mesures ne seront pas strictement appliquées. Par exemple, aucun monument commémoratif national ne sera érigé à Paris, même si en 1920 un Soldat Inconnu est transféré à l'Arc de Triomphe.

Comment en arrive-t-on à la création des nécropoles nationales ?

C'est la combinaison de tous ces éléments et la nécessité d'apaiser un deuil national très lourd, qui conduit l'Etat à ériger des cimetières militaires, communément appelés nécropoles nationales. Ils ont pour but de regrouper près des anciens champs de bataille, toutes les tombes des soldats tombés au combat. Depuis la fin de la guerre, ces tombes étaient jusqu'alors situées dans des carrés spéciaux dans les cimetières communaux des villes et villages près du front. Leur entretien était donc à la charge des municipalités. Le décret du 25 septembre 1920 régit la création des nécropoles nationales françaises avec des sépultures perpétuelles entretenues par l'Etat. Ce regroupement des corps facilite l'entretien des sépultures, mais a aussi une visée pédagogique, « montrer l'ampleur de la mort de masse et souligner le sacrifice collectif des combattants »<sup>5</sup>.

Même si la loi du 31 juillet 1920 permet la restitution, aux frais de l'Etat, des corps aux familles le demandant, la majorité des dépouilles des combattants, identifiées ou non, sera tout de même inhumée dans les cimetières nationaux.

On compte 265 nécropoles nationales en France, dans lesquelles reposent environ 740 000 corps, en tombes individuelles ou en ossuaires.

Erigé en « haut lieu de la mémoire nationale », le site de Notre-Dame-de-Lorette, sur la commune d'Ablain-Saint-Nazaire dans le Pas-de-Calais est le plus vaste cimetière militaire français : environ 20 000 sépultures individuelles et plus de 22 000 corps en ossuaires.

---

<sup>4</sup> Cité par Elise JULIEN, *La loi du 25 octobre 1919 et sa postérité*, le-souvenir-français.fr

<sup>5</sup> Yves LE MANER, *Notre-Dame-de-Lorette - Haut lieu de mémoire de la Grande Guerre*, Guide du visiteur – Centre d'interprétation de Souchez, Editions La Voix, Lille, 2015, page 35

D'autres nécropoles regroupent chacune plusieurs dizaines de milliers de corps comme Sarrebourg en Moselle ou Douaumont dans la Meuse.

L'aménagement de tous les cimetières militaires suit les mêmes principes généraux tels qu'ils sont définis dans le *Guide d'information sur les sépultures de guerre* du ministère de la Défense :

- « un mâât portant les couleurs nationales domine la place d'armes ;
- des ossuaires regroupent les corps non identifiés ;
- des monuments commémoratifs peuvent y être installés ;
- lorsque le site est clôturé, l'entrée n'est jamais fermée à clef, pour permettre à tout visiteur de venir se recueillir ;
- les tombes individuelles sont matérialisées par des emblèmes funéraires »<sup>6</sup>.

Quelle place tient la religion dans l'édification des nécropoles nationales ?

Les Eglises et en particulier l'Eglise catholique en France, jouent un rôle dans la commémoration des morts de la Grande Guerre. On peut même dire qu'elle en a donné l'impulsion. Comme en témoigne cet extrait d'un discours prononcé en 1916 par Monseigneur Ginisty, évêque de Verdun, et publié dans le recueil *Paroles de guerre* : « Plus tard après la victoire et la paix, vos sociétés prépareront et dirigeront les grands pèlerinages à travers nos champs de bataille [...]. Honorer les corps est bien ; mais les âmes sont autrement belles et dignes d'un religieux intérêt [...]. Il convient de graver les noms, et de buriner les exploits sur le parchemin, le bronze ou le marbre. Et c'est encore à la Religion qu'il faut demander ses inspirations [...]. Dans les grands cimetières des champs de bataille, nous voudrions voir ériger une chapelle [...] et un autel [...]. Le sang rédempteur de la divine Victime se mêlerait en quelque sorte au sang des sauveurs de la patrie »<sup>7</sup>.

Dans la suite logique du soutien apporté tout au long du conflit aux nombreuses familles endeuillées, l'Eglise catholique participe activement à l'hommage aux morts et la République, l'implique tout naturellement. Ainsi, la loi citée précédemment du 25 octobre 1919 sur la commémoration et la glorification des Morts pour la France prévoyait la tenue de cérémonies commémoratives pour tous les morts de la guerre le 1<sup>er</sup> ou le 2 novembre alors

---

<sup>6</sup> *Guide d'information sur les sépultures de guerre*, Ministère de la Défense, Direction de la Mémoire, du patrimoine et des archives

<sup>7</sup> Cité par Annette BECKER, *La guerre et la Foi - De la mort à la Mémoire*, Armand Colin, Paris, 2015, page 142

qu'il s'agit de fêtes religieuses : la Toussaint pour le 1<sup>er</sup> novembre et le jour de commémoration des défunts pour le 2.

L'instauration en 1920 du 11 novembre comme fête nationale commémorant à la fois la victoire et les morts de la guerre, conduit l'Eglise à s'adapter, mais ne l'exclue pas des commémorations. Bien au contraire. L'Eglise participe à christianiser le 11 novembre en mettant en avant qu'il s'agit d'une solennité dans le calendrier liturgique, la fête de Saint Martin, l'un des patrons de la France. Lors de la messe du jour du 11 novembre, les autorités civiles, les associations d'anciens combattants et les familles des soldats morts pour la France sont invités. A noter qu'aujourd'hui encore, les commémorations civiles du 11 novembre sont généralement précédées d'une cérémonie religieuse dans l'église de la commune.

L'influence de l'Eglise se retrouve aussi dans le paysage commémoratif. En effet, dès 1914, les tombes de fortune des victimes de la guerre étaient marquées de croix en bois. Ces dernières étant justes considérées comme symbole de la mort et du respect dû aux morts. On ne peut cependant pas occulter la référence au Christ. Ainsi, la République laïque enterre ses morts sous un symbole qu'elle interdit par ailleurs sur tous ses monuments publics. Depuis la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, la religion n'a de place reconnue en France que dans le culte des morts : c'est pour cela que seuls des monuments funéraires peuvent avoir un caractère confessionnel. Il n'est donc pas surprenant de voir que les monuments aux morts et les mémoriaux de la guerre empruntent, de manière plus ou moins explicite, des allégories ou des images religieuses<sup>8</sup>.

Enfin, il faut évoquer que plusieurs mémoriaux nationaux sont voulus et soutenus par des autorités ecclésiastiques. Cela leur confère une réelle dimension religieuse. Des évêques sont effectivement à l'origine de la construction de grandes nécropoles nationales. C'est le cas de Notre-Dame-de-Lorette avec Monseigneur Julien, à Dormans avec Monseigneur Tissier et Verdun avec Monseigneur Ginisty évoqué plus tôt. Ces trois grands sites s'organisent autour d'une chapelle ou d'une basilique catholique. Parfois des lieux d'autres confessions ont été envisagés, mais les projets n'ont pas tous aboutis. A Douaumont cependant, à proximité de l'ossuaire, un mémorial juif a été inauguré en 1938 (soit 6 ans après l'inauguration officielle du site) et un mémorial dédié aux 70 000 soldats musulmans tués pendant la guerre a été inauguré en 2006.

---

<sup>8</sup> Comme l'image de la Pietà reprise sur de nombreux monuments aux morts

## VISITE PEDAGOGIQUE DE LA NECROPOLE NATIONALE DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE ET DE L'ANNEAU DE LA MEMOIRE

L'étude du site de Notre-Dame-de-Lorette s'est effectuée à l'occasion du Centenaire de la Première Guerre mondiale, en mars 2018, dans le cadre d'une visite pédagogique avec des élèves de 3<sup>ème</sup>. Elle a consisté à découvrir d'abord l'ensemble de la nécropole nationale, puis le mémorial international inauguré en 2014, l'Anneau de la Mémoire. Ces deux visites, construites autour d'un travail d'enquête mené par les élèves, se sont révélées pertinentes de par la confrontation à deux ouvrages dont l'édification a été conduite et supervisée par l'Etat ou des collectivités territoriales, mais avec presque un siècle d'écart. Au-delà du travail sur la symbolique qu'elles permettent, ces deux visites conduisent aussi à préciser l'évolution du fait religieux dans l'hommage aux morts de la Grande Guerre.

### Historique du site

La nécropole a été édifiée sur la colline « Mont Coquaine » qui domine le village d'Ablain-Saint-Nazaire en Artois, située à proximité de la route d'Arras à Béthune. En 1727, un oratoire est édifié sur cette colline par Florent Guilbert, un peintre originaire du village d'Ablain-Saint-Nazaire, qui a obtenu une guérison suite à un pèlerinage en Italie au sanctuaire marial de Loreto (Lorette). L'édifice devient rapidement un lieu de pèlerinage pour les habitants de la région qui transforment son nom en Notre-Dame-de-Lorette. Cet oratoire est détruit en 1794, pendant la Révolution française, mais les visiteurs continuent de venir, improvisant une chapelle de fortune.

En 1815, le curé d'Ablain-Saint-Nazaire obtient l'autorisation de construire une chapelle dans laquelle une première messe est célébrée à l'occasion de la fête de la Nativité de la Vierge Marie, le 8 septembre 1819. Dès lors, le nombre de pèlerins ne cesse d'augmenter au fil des ans jusqu'à la Première Guerre mondiale. C'est notamment un lieu important pour les familles de mineurs qui viennent en pèlerinage de toute la région pour demander la protection de la Vierge contre les accidents dans les mines et contre les maladies.

D'octobre 1914 à octobre 1915, se déroule une grande bataille opposant les armées françaises et allemandes dont l'enjeu stratégique est le contrôle des bassins miniers du Nord



de la France. Un lourd tribut est payé par les deux Etats engagés dans cette bataille qui fera plus de 100 000 morts et autant de blessés.

La chapelle construite au XIX<sup>ème</sup> siècle, située au cœur des combats qui dévastent cette colline pendant douze mois, est détruite. Les soldats improvisent eux-mêmes, en août 1916, la construction d'un petit oratoire de fortune à son ancien emplacement. Après la guerre, en 1919, l'oratoire est d'abord surmonté d'un abri de tôle, avant qu'une chapelle provisoire en bois soit construite. Le 14 septembre 1919, une grande procession monte depuis Ablain-Saint-Nazaire. C'est à cette occasion que Monseigneur Julien, évêque d'Arras, en évoquant les « 100 000 hommes qui reposent sur le plateau »<sup>9</sup>, appelle à l'édification d'un monument pour abriter les ossements recueillis sur ce lieu. Ainsi, c'est à la fin de l'année 1919, que se confirme la décision d'aménager une vaste nécropole sur ce site symbolique de Notre-Dame-de-Lorette.

## La création de la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette

Pour comprendre le choix de ce plateau pour la création de cette nécropole, il faut revenir un peu dans le temps. Dès 1915, les corps des combattants morts pendant la bataille de Notre-Dame-de-Lorette avaient été enterrés sur place. Le petit cimetière a ensuite été agrandi pour recevoir les années suivantes les corps des soldats français provenant de plus de 150 cimetières des fronts de l'Artois, de l'Yser et du littoral belge. C'est donc logiquement que l'Etat choisit ce site pour aménager une vaste nécropole nationale. En 1919, Monseigneur Julien, évoqué précédemment et Charles Jonnart, figure politique de la Troisième République originaire du Pas-de-Calais<sup>10</sup>, souhaitent profiter de l'aménagement du cimetière militaire pour ériger au cœur du site, une chapelle et un grand monument commémoratif. Le 12 septembre 1920, ils organisent une grande cérémonie à Arras et sur le plateau de Lorette qui scelle ce but commun. Elle regroupe 500 000 participants et se déroule dans l'esprit d'Union sacrée car ce grand rassemblement mêle cérémonial républicain et cérémonial religieux, associant des autorités civiles, militaires et religieuses.

Devant le succès de cette cérémonie, Monseigneur Julien et Charles Jonnart créent l'Association du Monument de Notre-Dame-de-Lorette le 11 octobre 1920. Celle-ci organise

---

<sup>9</sup> Cité par Yves LE MANER, *Notre-Dame-de-Lorette - Haut lieu de mémoire de la Grande Guerre*, Guide du visiteur – Centre d'interprétation de Souchez, Editions La Voix, Lille, 2015, page 35

<sup>10</sup> Ministre des Affaires étrangères puis rapporteur au Sénat de la commission des Affaires étrangères pendant la guerre. Après la guerre, il a été nommé ambassadeur de France près le Saint-Siège. Il est élu à l'Académie française en 1923.

alors une vaste souscription qui récolte des fonds considérables. Il faut préciser que l'association bénéficie du soutien des Compagnies minières du bassin charbonnier du Pas-de-Calais. Le projet d'édification du monument commémoratif est donc lancé et l'association passe commande auprès de l'architecte lillois Louis-Marie Cordonnier. Il doit édifier au centre du cimetière une chapelle-basilique et une tour-lanterne destinées « à commémorer et à honorer les exemples et les vertus de la guerre »<sup>11</sup>.

Un premier projet visait à créer une basilique à laquelle serait accolée une lanterne des morts. Le projet final retenu dissocie les deux éléments. La tour-lanterne étant destinées à devenir un centre de pèlerinage patriotique alors que la chapelle doit perpétuer un pèlerinage catholique.

Afin d'accueillir les familles des combattants morts mais aussi tous les visiteurs, est fondée en 1927 une « Garde d'honneur »<sup>12</sup>. Sa principale mission, maintenir le souvenir des « Morts pour la France ». C'est à ce titre que la Garde d'honneur ravive la « flamme du souvenir » au cœur de la nécropole tous les dimanches, du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre.

## La découverte des différents sites de la nécropole

Le premier temps de la visite est consacré au cimetière militaire. Il s'agit du plus grand en France. Son plan est inspiré du « Campo Santo »<sup>13</sup>, modèle de cimetière très répandu au XIII<sup>ème</sup> siècle, notamment en Italie, dont l'espace s'organise à partir d'un point central formé d'une chapelle et d'une lanterne des morts. D'une superficie de 13 hectares, le tracé de Notre-Dame-de-Lorette forme un vaste rectangle de 645 mètres d'Est en Ouest et de 200 mètres du Nord au Sud, coupé par deux grandes allées perpendiculaires en quatre sections. Seul écueil dans cette organisation très géométrique, au Nord-Ouest du site, un espace aujourd'hui constitué d'arbres qui symbolise la position des troupes françaises avant l'attaque qui conduira à la destruction de la chapelle, le 9 mai 1915. Au cœur de la nécropole, un terre-plein de 200 mètres de long par 75 mètres de large accueille la chapelle-basilique et la tour-lanterne. Au centre de cette place, une croix de guerre en bronze sert de support à la flamme du souvenir.

Le cimetière militaire regroupe plus de 40 000 corps. Plus de 20 000, étant demeurés inconnus, sont enterrés dans les huit ossuaires. Le cimetière est l'objet du premier travail

---

<sup>11</sup> Yves LE MANER, *Notre-Dame-de-Lorette - Haut lieu de mémoire de la Grande Guerre*, Guide du visiteur – Centre d'interprétation de Souchez, Editions La Voix, Lille, 2015, page 41

<sup>12</sup> Signes distinctifs : béret basque, brassard tricolore et insigne

<sup>13</sup> « Terrain consacré »

d'enquête mené sur le terrain par les élèves. Il s'agit de constater le respect de l'égalité et du principe de laïcité par la République française et la prise en considération de la liberté de conscience de chacun. Pour cela, les élèves doivent repérer les différentes stèles des soldats et les mentions qui figurent sur chacune. Ils constatent ainsi que les soldats identifiés ont été inhumés les uns à côté des autres, sans aucune distinction de grade pour respecter une parfaite égalité. Le simple soldat côtoie le général. Les tombes portent toutes les mentions identiques - nom, prénom, grade, « mort pour la France » et date de décès - et sont signalées soit par des croix blanches, soit par des stèles neutres identifiant les « libres-penseurs ».

En se dirigeant vers la partie la plus à l'Ouest du cimetière, ils repèrent les espaces réservés aux soldats juifs et musulmans. La nécropole a été agrandie au début des années 1930 pour créer un carré spécial pour accueillir les corps des soldats juifs identifiés à la demande du rabbin Sachs, secrétaire de l'œuvre des tombes militaires israélites françaises. Cet espace regroupe 48 stèles sur lesquelles figure l'inscription hébreu « ci-git » encadrant l'étoile de David. A côté, l'Etat a décidé d'appliquer une mesure identique pour les soldats musulmans. C'est un moyen de rappeler et rendre hommage à l'implication des populations des colonies dans le conflit. Le carré musulman compte 555 sépultures. Toujours dans le respect de la liberté de croyance, sur chaque stèle figure l'inscription en arabe « ceci est la tombe du rappelé à Dieu » surmontée d'un croissant de lune et d'une étoile. Les tombes sont orientées Sud-Ouest, Nord-Est et le visage du défunt est tourné vers La Mecque, de façon à respecter le rite musulman.

Le deuxième temps de la visite permet la découverte des ossuaires. Ils regroupent 22 970 corps. Le principal est la tour-lanterne qui contient les ossements d'environ 6 000 soldats. Les 7 ossuaires extérieurs sont délimités par un petit muret. Une plaque comptabilise le nombre de corps de chacun.

La tour-lanterne, conçue par l'architecte Louis-Marie Cordonnier, est le « Monument commémoratif » de la nécropole. Sur une base carrée de 12 mètres de côté, elle s'élève à 52 mètres de haut. Sa première pierre fut symboliquement posée par le Maréchal Pétain, le 19 juin 1921. L'édifice fut ensuite béni le 21 mai 1922 en présence du Maréchal Foch et fut officiellement inauguré le 2 août 1925 par Paul Painlevé, Président du Conseil et Ministre de la Guerre. Rappelant les lanternes des morts du Moyen-Âge, la tour accueille en son sommet un projecteur dont la lumière est visible à plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde. Le travail d'enquête des élèves se poursuit donc avec la recherche de signes religieux sur cet

édifice. Ils repèrent quatre immenses croix gravées sur chaque flanc ainsi que des quatrains composés par Monseigneur Julien qui font penser à un psaume :

« Vous qui passez en pèlerins près de leurs tombes  
Gravissant leur calvaire et ses sanglants chemins  
Ecoutez la clameur qui sort des hécatombes  
Peuples, soyez unis – Hommes, soyez humains »  
« C'est la lampe attentive à garder leur mémoire  
Contre la nuit tombe, oublieuse, dessus  
Le phare qui s'allume aux rayons de leur gloire  
Et met au ciel de France, une étoile de plus »  
« Ossements qu'animait un fier souffle naguère,  
Membres épars, débris sans nom, humain chaos,  
Pêle-mêle sacré d'un vaste reliquaire,  
Dieu vous reconnaîtra, poussière de Héros »

Les élèves distinguent aussi une croix au sommet de la tour faisant face, presque comme un miroir, au sommet de la chapelle. Sur chaque grande croix, nous repérons ensemble la présence d'une croix de guerre avec deux épées croisées et la figure de Marianne portant le bonnet phrygien et ornée d'une couronne de laurier.

A l'intérieur de la base de la tour, une chapelle ardente a été aménagée au-dessus de l'ossuaire. Cette crypte accueille quatre rangées de 8 cercueils superposés. Ces derniers renferment les dépouilles de soldats inconnus tués lors de la Première Guerre mondiale, mais aussi lors d'autres conflits dans lesquels la France a été engagée comme la Seconde Guerre mondiale, en Indochine ou en Afrique du Nord. En 1955, une urne contenant les cendres de déportés tués dans les camps pendant la Seconde Guerre mondiale y a été déposée.

Enfin, dernier élément de tout cet ensemble, la chapelle-basilique, également conçue par Louis-Marie Cordonnier. Il s'agit d'un édifice en forme de croix latine<sup>14</sup> de style romano-byzantin dont le sommet de la coupole s'élève à 34 mètres de haut. Le 26 mai 1927, une double cérémonie voit sa première bénédiction par Monseigneur Julien et son inauguration officielle par Paul Painlevé. Ce détail est surprenant dans une République laïque. Le maître-autel est consacré le 7 octobre 1931 et la chapelle en elle-même est enfin consacrée par

---

<sup>14</sup> Axe principal : 46 mètres ; transept : 30 mètres ; nef : 14 mètres de large

Monseigneur Dutoit, le 5 septembre 1937. Tout comme la chapelle initiale, elle est dédiée à la Vierge Marie, comme le confirme la dédicace figurant au-dessus de l'entrée :

« O Toi qui du sein des douleurs  
Enfantas la sainte Espérance  
A Toi ce temple né des pleurs  
Offerts par les femmes de France ».

Pourquoi ce terme « chapelle-basilique » ? Le terme « chapelle » est utilisé pour désigner une petite église qui n'a pas la fonction d'église paroissiale. Quant au terme « basilique », il désigne un lieu de culte qui revêt une dignité particulière, parce qu'il abrite une relique, le corps d'un saint ou parce qu'il a été édifié sur le lieu où un saint a vécu ou est mort. A Notre-Dame-de-Lorette, c'est la présence de la nécropole qui justifie cette appellation. Comme le confirme un extrait d'un discours prononcé par Charles Jonnart lors de la cérémonie du 12 septembre 1920 : « Sur la colline de Lorette ne [doit] plus passer la trace de la charrue ni les pensées du trafic humain. La colline [doit] rester vierge de tout contact profane. Elle mérite d'être désormais consacrée au culte des martyrs mais aussi à la gloire des héros qui ont brisé l'invasion allemande »<sup>15</sup>

A l'extérieur de la basilique, devant l'entrée, un autel permet de célébrer des offices en plein air.

Malheureusement, nous n'avons pas pu visiter l'intérieur de la chapelle-basilique qui était fermée pour travaux lors de notre séjour. Impossible donc de voir tout autour de la nef et dans le chœur les plaques portant le nom de tous les soldats portés disparus. La chapelle-basilique est donc considérée comme un cénotaphe pour leur rendre hommage.

## La visite de l'Anneau de la Mémoire

Dans le cadre des commémorations du Centenaire, le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais est à l'initiative de la création d'un nouveau monument commémoratif, l'Anneau de la Mémoire, qui a été inauguré par le président de la République François Hollande le 11 novembre 2014. Ce monument dépasse pour la première fois la mémoire nationale pour rendre un hommage international aux morts de la Grande Guerre. Sa création a été confiée à l'architecte Philippe Prost.

---

<sup>15</sup> Cité par Yves LE MANER, *Notre-Dame-de-Lorette - Haut lieu de mémoire de la Grande Guerre*, Guide du visiteur – Centre d'interprétation de Souchez, Editions La Voix, Lille, 2015, page 39

L'ouvrage est une véritable prouesse architecturale. Il s'agit d'une pseudo-ellipse qui se déploie sur un périmètre de 345 mètres dont 56 mètres en porte-à-faux, ou pourrait-on dire, « dans le vide ». Cette partie de l'Anneau étant située face aux anciens champs de bataille. L'anneau est constitué de 122 voussoirs, pesant chacun entre 7,5 et 10 tonnes. Sur les grandes plaques dorées, figurent les noms de plus de 580 000 soldats toutes nationalités confondues morts dans le Nord-Pas-de-Calais. Ces anciens ennemis d'hier sont désormais unis dans une fraternité posthume. Dans un parfait souci d'égalité, ils sont classés par ordre alphabétique, sans distinction de nationalité, de grade ou de religion. L'objectif est de se souvenir de notre histoire commune et de rendre hommage à l'ensemble des soldats tués dans ce conflit, peu importe le camp auquel ils appartenaient.

La première action des élèves est bien évidemment la recherche de leur nom, mais le but de la visite est de chercher la présence de signes religieux. Aucun n'est directement visible en apparence. Cependant, en faisant le tour de l'Anneau, ils repèrent des petits trous dans le sol à intervalles réguliers. A certains endroits, ces trous servent de support à des objets déposés par les visiteurs : un petit drapeau, des fleurs ou de petites croix en bois. Ce mémorial qui se veut donc « non religieux » au départ, laisse à chacun la possibilité d'agir en fonction de sa liberté de conscience.

## ANALYSE DES ELEMENTS DE RECHERCHE ET SYMBOLIQUE DES LIEUX

### Respect du principe de laïcité et de la liberté de conscience

La première analyse que l'on peut tirer de la visite de la nécropole, est effectivement le respect du principe de laïcité et de la liberté de conscience. En aménageant les nécropoles nationales, l'Etat respecte toutes les libertés de croyance et les rites particuliers à chaque religion. En se séparant des Eglises en 1905, la République n'a pas supprimé la liberté de conscience. Bien au contraire, le principe de laïcité est un engagement à la respecter. La religion faisant partie de l'identité de la personne, prendre en considération les croyances de chaque soldat, c'est rendre hommage à ce qu'ils étaient. Pour les proches des soldats morts, ce respect est aussi un moyen d'apaiser leur peine et c'est un soulagement pour tous ceux qui ne rapatrient pas les corps ou qui ne peuvent se rendre sur le lieu d'inhumation de leur proche de savoir que leur défunt a été enterré dans le respect total de ses croyances.

Il ne faut pas prendre les carrés spéciaux juifs et musulmans comme une mise à l'écart. Leur création est plus tardive puisqu'elle date à Notre-Dame-de-Lorette des années 1930. Par souci du respect de l'égalité, les tombes portent les mêmes mentions (nom, prénom, grade, « mort pour la France » et date de décès). La seule différence est la forme des stèles et le rite d'inhumation pour les soldats musulmans.

### Quel religieux émane de la symbolique des lieux ?

Dans les années 1920, au temps de la création de la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette, le fait religieux tient une place importante comme en témoigne la chapelle-basilique située au cœur de cet espace, mais aussi les signes religieux fortement visibles comme les immenses croix figurant sur les flancs de la tour-lanterne. Cette présence de la religion, en particulier catholique, se comprend vu le contexte de l'époque. La France sort d'une guerre qui s'est révélée être une hécatombe humaine (deux Français sur trois sont endeuillés par la perte d'un proche). Ce deuil, la République doit l'entourer et tenter de l'apaiser. Bien que laïque, cette dernière peut produire du religieux et cela est plus que nécessaire dans une France à dominante chrétienne. On ne peut pas affirmer à l'issue du conflit, que la pratique religieuse se soit intensifiée, mais l'horreur de la guerre a amené certains à découvrir ou

redécouvrir la foi et de nombreux croyants à s'accrocher à la religion pour protéger un proche au front pendant la guerre ou prier pour son âme après sa mort. C'est pour cela que dans la conception des monuments commémoratifs, dans le choix des architectes et décorateurs, on retrouve la volonté de mêler le culte des morts de la guerre à une affirmation de la foi. Dans la continuité du soutien moral et spirituel qu'elle a apporté aux familles tout au long de la guerre, l'Eglise, en particulier catholique, s'engage donc auprès de l'Etat avec qui elle travaille en collaboration à la mise en place de l'hommage aux morts, comme l'exemple de Monseigneur Julien et Charles Jonnart pour la construction de Notre-Dame-de-Lorette.

Les lieux de commémoration nationale associent donc des symboles à la fois religieux, militaires et républicains, comme sur la tour-lanterne où figurent d'immenses croix chrétiennes sur lesquelles a été intégrée la croix de guerre illustrée par le symbole de la République, Marianne. Le but étant d'utiliser des allégories ou des images religieuses qui sont signifiantes pour tous les Français et en particulier les populations en deuil. Par l'utilisation et la mise en relation de ces symboles, la mort des soldats est assimilée au sacrifice pour la patrie, lui-même assimilé au sacrifice chrétien. Cela participe à la glorification des morts de la guerre, les « sauveurs de la patrie » dont le Salut est assuré.

La tour-lanterne, c'est aussi la présence de la lumière. Sa forme et le projecteur situé à son sommet rappellent les lanternes des morts du Moyen-Âge. Leur tradition remonterait à l'Antiquité où on entretenait une flamme auprès des tombes. Les premiers chrétiens reprennent cette coutume considérant que la mort est un passage de la lumière terrestre vers la lumière céleste. Les bougies qui ornaient les tombeaux sont ensuite remplacées vers le XII<sup>ème</sup> siècle par des lanternes des morts situées au cœur des cimetières. Elles se distinguent par leur verticalité qui rompt avec l'horizontalité des tombes, tout en répondant dans le paysage au clocher de l'église. On retrouve bien cette similarité entre la tour-lanterne et la coupole de la chapelle à Notre-Dame-de-Lorette.

Les lanternes des morts ont plusieurs significations. Pour certains, elles préservent les vivants de la peur des revenants et des mauvais esprits. Pour d'autres, elles permettent aux morts qui ont quitté leur tombe pour hanter les vivants de retrouver le cimetière à l'aube. Ces deux interprétations sont plutôt païennes. Pour les chrétiens, et c'est certainement la symbolique que l'on peut appliquer à Notre-Dame-de-Lorette, la lanterne des morts rappelle à tous l'immortalité de l'âme. C'est une lumière divine, protectrice et rédemptrice. La lumière au cœur du cimetière préfigure le royaume céleste et promet le Salut aux défunts mais aussi



aux vivants de passage. Considérée comme d'origine divine, la lumière manifeste la présence de Dieu comme signifié dans le Psaume 18 ([17] verset 29) : « C'est Toi qui allumes ma lampe. Le Seigneur mon Dieu illumine mes ténèbres ». Associée à la croix du Christ, la lumière peut aussi manifester sa présence et rappelle alors de manière symbolique la victoire sur la mort. Ainsi, on veut montrer que le sacrifice des soldats pour sauver la patrie n'est pas vain.

La tour-lanterne accueille dans sa base une chapelle ardente. Dans ce sens, le terme « chapelle » n'a pas de connotation religieuse, il s'agit du lieu où l'on veille les morts. Il n'y a aucun signe religieux dans cet espace, la neutralité étant nécessaire pour respecter les croyances des soldats inconnus et des milliers de corps non identifiés qu'il accueille.

Pour conclure sur la portée symbolique de la tour-lanterne, on peut dire que ce monument commémoratif voulu en hommage et à la gloire des morts de la guerre, illustre parfaitement une forme de « religion civique » qui mêle des éléments qui peuvent être antagonistes, mais qui se marient bien dans ce contexte d'après-guerre rappelant cette « foi patriotique » évoquée par Raymond Poincaré dès le 4 août 1914. Notre-Dame-de-Lorette est non seulement le lieu du deuil pour les familles ayant perdu un proche dans cette région, mais aussi le lieu du deuil national. C'est à la fois un pôle spirituel et un pôle laïque qui en exaltant le sacrifice des soldats pour la patrie, participe à renforcer le patriotisme national.

Cette association de symboles religieux et républicains, on la retrouve sur les vitraux de la chapelle-basilique. Ces derniers présentent à la fois des figures de l'histoire religieuse et de l'histoire patriotique de la France. Ceux de la nef et du chœur sont l'œuvre du maître-verrier Charles Lorin. Ce dernier effectue ses vitraux et offre même l'un d'eux en hommage à son fils, Etienne, tué en 1917. Il fait appel à Henri Pinta, un des décorateurs de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre pour la réalisation des cartons. Ce dernier ayant perdu deux fils à la guerre. Les vitraux des transepts Nord et Sud ont été offerts par la Commission impériale des sépultures militaires britanniques en remerciement du don des terrains nécessaires pour la création de leurs cimetières militaires et l'aide de la France dans leur organisation.

Les vitraux répondent à une véritable « tâche spirituelle confiée aux artistes » telle qu'elle avait été décrite par Monseigneur Batiffol, président de la Société des amis de l'art liturgique dès 1917 : « Vous êtes invités à relever [...] nos églises qui sont tombées au champ d'honneur [...]. Il ne faut pas que sa délivrance fasse surgir du sol des églises de fortune qui perpétueraient par leur laideur agressive une impression d'invasion [...]. Préserver le souvenir de nos morts dans les églises [...]. Je redoute pour eux dans nos grandes villes quelques

monuments aux morts laïques, vulgaires, sans âme [...]»<sup>16</sup>. Ses inquiétudes concernant les monuments aux morts « laïques » et « vulgaires » ne se sont pas vérifiées car la religion a tenu aussi une grande place dans l'édification des monuments aux morts. Cependant, dans les églises comme la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, les artistes répondent à ce souhait par la mise en forme religieuse de la mémoire des combattants. Ainsi, certains vitraux présentent de grands personnages de l'histoire religieuse comme Sainte Barbe, Sainte Jeanne d'Arc, Saint Georges, Sainte Geneviève ou Sainte Clothilde. D'autres sont plus axés sur l'histoire patriotique comme le vitrail de « La France combattante » montrant des soldats partant à l'assaut ou celui de « La France triomphante » montrant notamment le défilé de la Victoire sous l'Arc de Triomphe à Paris avec en tête les Maréchaux Foch et Joffre. Enfin, certains associent les deux aspects en liant religion et histoire de France. C'est le cas des vitraux présentant Charles Martel, Charlemagne, Godefroy de Bouillon, Philippe Auguste ou Saint Louis. Cet ensemble de vitraux témoigne d'une religion que l'on peut qualifier de nouveau de « patriotique ».

Terminons cette partie sur la symbolique des lieux avec l'Anneau de la Mémoire. L'architecte Philippe Prost, dans l'exposé de son projet figurant dans le dossier de presse<sup>17</sup>, explique que les symboles qui émanent de sa construction sont guidés par l'apaisement et non plus sur la souffrance comme au sortir de la guerre. Et on le comprend. Un siècle s'est écoulé depuis le conflit. Un siècle certes marqué par une nouvelle guerre mondiale, mais aussi marqué par la réconciliation franco-allemande depuis les années 1950.

Le but n'était pas l'édification d'un nouveau mémorial à côté d'un plus ancien, mais de créer un lien fort entre les deux et que les deux sites se fassent écho. Ainsi, la forme arrondie de l'Anneau, qui apporte plus de douceur, répond à la forme rectangulaire du cimetière dans son ensemble, mais aussi de son organisation. De même, son horizontalité répond à la verticalité de la tour lanterne. Rappelons qu'elle-même répondait l'horizontalité des tombes. L'Anneau est donc comme le miroir du cimetière.

Au niveau de la symbolique, ce mémorial veut « donner une forme à la fraternité » en réunissant tous les ennemis d'hier. On retrouve donc l'image de l'anneau qui scelle l'union mais qui rappelle aussi « la ronde que forment ceux qui se tiennent la main ». L'Anneau, c'est aussi « l'unité et l'éternité » avec cette chaîne humaine sans fin formée par les noms des

---

<sup>16</sup> Cité par Annette BECKER, *La guerre et la Foi - De la mort à la Mémoire*, Armand Colin, Paris, 2015, page 167

<sup>17</sup> Philippe PROST, *Mémorial international de Notre-Dame-de-Lorette*, Dossier de presse, septembre 2014

soldats. Philippe Prost veut aussi « donner une expression à la paix » par l'horizontalité de cette structure, signe d'équilibre et de stabilité. La partie en porte-à-faux témoigne que cet équilibre de la paix est fragile. Enfin, cette construction a pour but « d'allier l'art et la nature au service de la mémoire ». Sur ce site ravagé il y a un siècle par la guerre, la nature a aujourd'hui repris ses droits montrant le passage de la mort vers la vie. L'ouverture qui permet aux visiteurs d'accéder à l'intérieur de l'Anneau est en forme de tunnel et rappelle une tranchée. C'est donc un passage qui conduit aussi de la mort, puisqu'on est face au cimetière, vers le Mémorial qui est la mémoire vivante des soldats.

## L'évolution du fait religieux dans l'hommage aux morts de la guerre

L'étude des deux sites permet enfin de voir comment le fait religieux a évolué dans l'hommage aux morts de la Première Guerre mondiale depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Très présent dans les années 1920 dans un contexte de deuil et de souffrance, le fait religieux devient mineur dans la commémoration du début du XXI<sup>ème</sup> siècle. L'Anneau de la Mémoire est un monument laïque. Les noms des soldats sont inscrits dans un respect rigoureux de l'ordre alphabétique, sans prendre en compte le grade, l'origine sociale ou la croyance de chacun. Lors de la création de la nécropole, le respect des croyances de chaque soldat était fondamental. Cela se comprenait car chaque tombe marquait le deuil et la peine d'une famille. Chaque nom de l'Anneau marque la mémoire vivante de tous les morts de la guerre et notre histoire commune. Ce qui est important, plus que l'identité de chacun, c'est l'unité marquée par l'association de tous ces noms de nationalités différentes. La symbolique qui émane de ce monument s'articule autour des valeurs et principes fondamentaux que sont l'égalité et la fraternité.

Enfin, tout comme sur la tour-lanterne, la lumière joue un rôle symbolique important sur l'Anneau de la Mémoire. Dès que la nuit tombe, « La Grande Veilleuse », une œuvre-lumière orchestrée par l'artiste Yann Toma se met en route. Loin de la symbolique de la lumière divine et rédemptrice que nous avons vue sur le monument commémoratif des années 1920, cette œuvre a pour objectif « de marquer et sublimer la mémoire collective et la mémoire de chaque soldat »<sup>18</sup> dont les noms sont révélés au fur et à mesure de la progression

---

<sup>18</sup> Yann TOMA, *Mémorial international de Notre-Dame-de-Lorette*, Dossier de presse, septembre 2014

de la lumière. L'objectif de l'artiste est de faire « communiquer poétiquement l'énergie des morts et celle des vivants » pour se remémorer « les jeunes vies fauchées » et « méditer sur la violence et la notion de paix aujourd'hui ».

L'influence de la religion dans la commémoration des morts de la Grande Guerre a donc bien évolué en un siècle. Aujourd'hui, les monuments commémoratifs comme l'Anneau de la Mémoire soulignent un fait religieux mineur laissant une place plus grande au devoir de Mémoire. Ce devoir, loin des antagonismes forts et des sentiments de haine ou de revanche dus à la grande douleur que l'on a pu voir à la fin de la guerre, se veut aujourd'hui international et porteur de sens pour les générations futures en mettant en avant des valeurs et principes forts, comme la paix et la fraternité.

## CONCLUSION

Le fait religieux dans l'hommage aux morts de la Grande Guerre a donc bien évolué entre 1918 et le début du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Les années 1920, profondément marquées par le douloureux deuil d'après-guerre, voient l'édification de mémoriaux nationaux en hommage aux soldats morts pour la France. Ils sont voulus et conçus conjointement par la République et l'Eglise. Bien que respectueux de la laïcité et de la liberté de conscience, ils sont très marqués par l'utilisation de symboles religieux forts comme en témoigne la tour-lanterne de Notre-Dame-de-Lorette sur laquelle figurent des croix chrétiennes et qui fait aussi office de lanterne des morts dont la lumière « divine » conduit vers le Salut.

De ces symboles religieux, associés à des images républicaines comme Marianne ou militaires avec la croix de guerre, émane donc une « religion patriotique » en accord avec l'Union sacrée prônée depuis 1914. Cela participe non seulement à la glorification des soldats qui ont donné leur vie pour « sauver la patrie » mais aussi à atténuer les souffrances morales des très nombreuses familles endeuillées au sortir de la guerre, comme l'illustre ce très beau poème écrit par Émile Poiteau<sup>19</sup> à l'occasion de l'inauguration de la Tour-lanterne de Notre-Dame-de-Lorette en 1925 :

« Phare du souvenir, semblable à ceux des ports  
Et dont nous admirons la longue silhouette,  
Baïonnette géante au sommet de Lorette  
Qui semble miroiter entre les bras des morts,  
Sentinelle avancée et veilleur solitaire  
Qui, nuit et jour debout à ton poste éternel,  
Monte la garde sainte auprès du vaste autel  
Fait de glaise sanglante et de poudre d'ossuaire,  
Ah! que regardes-tu toujours dans les lointains ?  
- Je regarde s'enfuir les jours épouvantables,  
« Et prenant à mes pieds des noms impérissables  
Je les montre sans cesse à l'oubli des humains ! ... »

---

<sup>19</sup> Ancien combattant de la Première Guerre mondiale et Croix de Guerre

Immobile porteur d'une éternelle flamme,  
Cierge du vœu sacré coulé dans du ciment,  
N'es-tu point pour l'Artois bien mieux qu'un monument  
Puisque de nos sauveurs tu gardes la grande âme ?  
- Au cœur du cimetière empli d'égalité  
Et couvert à jamais d'un linceul historique  
Je suis la France même, émouvante et lyrique,  
Droite sur des tombeaux remplis d'éternité !... »

Au cours XX<sup>ème</sup> siècle, le temps, l'apaisement des relations franco-allemandes et la construction européenne ont rapproché les ennemis d'hier et à l'occasion du Centenaire de la Première Guerre mondiale, l'hommage aux morts de la guerre s'est internationalisé comme en témoigne l'Anneau de la Mémoire. Les symboles religieux sont moins présents au profit du devoir de Mémoire. On n'est plus dans l'idée de glorifier le sacrifice des soldats au nom de la patrie, ce sont plutôt des valeurs et principes forts comme l'unité et la fraternité qui sont mis en avant, pour que les générations actuelles et futures gardent mémoire de tous ces hommes, quelle que soit leur nationalité, qui sont morts lors de la Grande Guerre.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ouvrages sur le thème « Guerre et religion »

BECKER Annette, *La Guerre et la Foi – De la mort à la Mémoire*, Armand Colin, Paris, 2015

*Foi, religions et sacré dans la Grande Guerre*, études réunies par Xavier Boniface et François Crochet, « Etudes des faits religieux », Artois Presse Université, Arras, 2014

BONIFACE Xavier, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Fayard, 2014

- Ouvrages généraux sur la Première Guerre mondiale

*Encyclopédie de la Grande Guerre – 1914-1918*, Edition du Centenaire, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Bayard, Paris, 2013

- Ouvrages spécifiques sur le site de Notre-Dame-de-Lorette

LE MANER Yves, *Notre-Dame-de-Lorette – Haut lieu de la Grande Guerre*, Guide du visiteur, centre d'interprétation de Souchez, Editions La Voix, Lille, 2015

*Tout ce qu'il faut savoir sur Notre-Dame-de-Lorette*, Guide de « L'Association du monument de Notre-Dame-de-Lorette », Imprimerie Sensey, 2009

- Articles

*1918, la Grande Guerre s'achève...*, [www.ladocumentationfrancaise](http://www.ladocumentationfrancaise.fr), 9 mars 2018

BONIFACE Xavier, « *Les religions ont aidé les sociétés à tenir pendant la guerre* », propos recueillis par Antoine Flandrin, *Le Monde*, 17 juin 2014

LE MANER Yves, « *Les caractéristiques nationales des nécropoles* », [cheminsdememoire-nordpasdecals.fr](http://cheminsdememoire-nordpasdecals.fr)

TREFFORT Cécile, « *Les lanternes des morts : une lumière protectrice ?* », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, <https://journals.openedition.org>, Août 2001

*Guide d'information sur les sépultures de guerre*, Ministère de la Défense, Direction de la Mémoire, du patrimoine et des archives

JULIEN Elise, « *La loi du 25 octobre 1919 et sa postérité* », [le-souvenir-français.fr](http://le-souvenir-francais.fr)  
« *Mémorial international de Notre-Dame-de-Lorette* », Dossier de presse, septembre 2014

BRENNER Michael, « *Religion, guerre et barbarie* », [www.huffingtonpost.fr](http://www.huffingtonpost.fr), 27 octobre 2014

- Sitographie

« *Mémorial' 14-18, Notre-Dame-de-Lorette* », <<https://memorial1418.com/fr/memorial-14-18-notre-dame-de-lorette/>>

FESSEMAZ, Luc, « *Le président de la République Raymond Poincaré et le discours de l'Union sacrée le 4 août 1914* », <<http://14-18.crdp-limousin.fr>>, 4 août 2014

« *Grands traités de paix -Traité entre la France et l'Allemagne signé à Francfort le 10 mai 1871* », <<http://mjp.univ-perp.fr/>>

MOYAT, Alain, « *Journal du 29 décembre 1915 : une loi pour créer des sépultures perpétuelles pour les soldats* », <<https://reims1418.wordpress.com>>, 29 décembre 2015